Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID: 033-213304728-20230310-DELIB\_5\_2023-DE

## MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

## EXTRAIT DU REGESTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX MARS DEUX MIL VINGT TROIS

Nombre de membres élus :

L'an deux mil vingt-trois, le 10 mars à 18 heures

Présents: 11
Représentés: 0
Votants: 10

Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie gave le Prégidence de Gérard MOLLENUER Maire

Absents: 2

Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.

Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0 Etaient présents: Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mme CADOT Martine, Mr LOUIS Fabrice, Mr

BOURDONCLE Denis et Mme VIALE Anne Marie.

Date de la convocation: 27/02/2023

Étaient absents excusés: Mr DOLE Franck et Mr

GRELAUD Jean Frédéric

N° 5 - 2023

Mr GRELAUD Jean Frédéric a donné pouvoir à Madame

Dominique TERRIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté

and MOULINIER

de la secrétaire de Mairie

## Objet : Action civile en démolition de deux constructions illégales

11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire procéder à la démolition des deux constructions illégales de Monsieur Bernard GIRET, une action en civile doit être intentée ;

Considérant qu'il convient d'engager une procédure en démolition des deux maisons individuelles construites en infraction au code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,

Autorise Monsieur le Maire à intenter une action en justice :

**Désigne** Maître Cyril CAZCARRA, Cabinet HMS Atlantique Avocats, pour représenter la commune dans cette instance.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023 Reçu en préfecture le 16/03/2023 52LO

ID: 033-213304728-20230310-DELIB\_5\_2023-DE